



Guide pratique :

La réduction des déchets sur les manifestations

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	Page 3
COMMUNICATION.....	Page 3
TRI.....	Page 3
TRI DES BIODECHETS.....	Page 4
REDUCTION DE LA VAISSELLE JETABLE.....	Page 4
CONDITIONNEMENTS ADAPTES.....	Page 5
PRODUITS LOCAUX.....	Page 5
REDUCTION GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	Page 6
CENDRIERS.....	Page 7
COLLECTE DES AUTRES DECHETS.....	Page 7
STAND DE SENSIBILISATION.....	Page 7
CONTACT.....	Page 7

AVANT PROPOS

La communauté de communes des Portes de la Thiérache (CCPT) mène depuis plusieurs années des actions de prévention des déchets. Devenue lauréate en août 2016, de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », elle s'est donnée pour objectif de réduire au maximum les déchets produits sur son territoire. Ce guide, à destination des collectivités, associations, et tous les organisateurs de manifestations, donne des pistes de réduction des déchets pour des événements plus éco-responsables.

Pour plus de renseignements ou un accompagnement de votre manifestation, contactez : spochat@portes-de-thierache.fr

COMMUNICATION

La communication autour d'un événement peut générer d'importantes quantités de déchets. L'idéal est donc de dématérialiser la communication, c'est-à-dire d'utiliser les réseaux sociaux, newsletters, e-mails pour annoncer la manifestation. La page Facebook « Sortir aux Portes de la Thiérache » vous permet par exemple de faire connaître vos événements.

Si vous souhaitez tout de même une communication papier, n'oubliez pas que les flyers et affiches seront jetés à la fin de la manifestation. Il est donc important d'évaluer à l'avance les quantités nécessaires afin de ne pas avoir un surplus trop important.

Concernant votre commande, préférez une impression sur papier recyclé et des encres végétales. Le choix d'un format standard (A2, A3, A4 ou A5) permet de limiter les chutes de papier.

Lors du choix de l'imprimerie, le choix d'un prestataire « Imprim'vert » atteste de son engagement dans une démarche éco-responsable. Un annuaire de ces imprimeurs est disponible : <http://www.imprimvert.fr/page/38/Annuaire-imprimeurs>

Pour les manifestations reconductibles, privilégiez un affichage non daté et pouvant être réutilisé.

TRI

Des poubelles de tri peuvent être prêtées pour la durée de la manifestation. La mise en place de poubelles de tri sera d'autant plus efficace qu'elle s'accompagnera d'un rappel des consignes de tri. En effet, selon les départements les consignes de tri peuvent varier. Les événements peuvent attirer

des gens de départements limitrophes, comme les Ardennes par exemple, dans lesquels le tri se fait différemment. Des affiches rappelant les consignes de tri sont disponibles à la CCPT.

Afin que chaque acteur participe au tri, il est important de former tout le personnel et de leur rappeler les consignes de tri. Désigner quelques personnes comme « référents tri » permet que l'information soit relayée.

La mise en place du tri est importante cependant « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » aussi il est essentiel de l'associer à des actions de réduction des déchets.

TRI DES BIODECHETS

Si un composteur ou une solution de traitement des biodéchets est disponible à proximité (poulailler collectif ou composteur installé dans la commune par exemple), vous pouvez trier les déchets compostables, notamment en cuisine, où les préparations de repas génèrent généralement beaucoup de biodéchets (fanos, épluchures, coquilles,...). Le tri des biodéchets peut également être mis en place auprès des participants afin de pouvoir composter la nourriture gaspillée. De même que pour le tri sélectif, une signalétique adaptée doit être mise en place.

REDUCTION DE LA VAISSELLE JETABLE

Sur les buvettes et points de restauration, de nombreux produits jetables sont habituellement utilisés. La CCPT vous propose des alternatives plus durables, disponibles en prêt.

→ Gobelets

850 gobelets réutilisables sont disponibles en prêt (chiffre pouvant évoluer) auprès de la CCPT (contacter Sandra Pochat spochat@portes-de-thierache.fr ou 0323980454).

Une charte est signée au moment du prêt et un remboursement de 0,50 € est demandé par gobelet manquant ou cassé.

Il est conseillé de demander aux visiteurs une caution de 1€ au moment de l'achat de la boisson. Aussi chaque serveur assure la distribution des verres, il doit donc être informé de cette opération. Si le client se présente sans gobelet sa consommation est majorée d'1€. Il récupère cette caution de 1€ lorsqu'il ramène son gobelet.

Prévoyez des pièces de 1€ en quantité suffisante, car à la fin de la manifestation, un nombre conséquent de participants voudra récupérer sa caution.

Des panneaux explicatifs peuvent être exposés au niveau des buvettes.

→ Carafes

40 carafes sont disponibles en prêt (chiffre pouvant évoluer) auprès de la CCPT.

De même que pour les gobelets, une charte est signée au moment du prêt. Un remboursement de 8€ est demandé par carafe perdue ou cassée.

→ Assiettes

Géodomia propose le prêt d'assiettes réutilisables. Actuellement, 400 assiettes sont disponibles. Géodomia facture 1€ par assiette non restituée

Ces initiatives de réduction de la vaisselle jetable vont dans le sens de la réglementation puisque la loi de transition énergétique prévoit la fin de la « mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables [...] en matière plastique », au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

→ Couverts

Concernant les couverts, vous pouvez vous procurer des couverts compostables au lieu de couverts en plastique. Cette solution est particulièrement pertinente si vous avez un composteur à proximité et que le tri des biodéchets est effectué. Dans ce cas là, il faudra bien indiquer que les couverts sont à mettre dans le même bac que les biodéchets.

CONDITIONNEMENTS ADAPTES

Évitez les emballages unitaires représentant une source importante de déchets. Par exemple pour les boissons, préférez des grands conditionnements à des canettes individuelles. De même pour le sucre, sel, poivre, moutarde, sauce tomate, ... supprimez au maximum les dosettes au profit de grands conditionnements.

PRODUITS LOCAUX

Le choix de prestataires proches de l'évènement permet de garantir la fraîcheur des denrées périssables et de réduire l'empreinte écologique due aux émissions de gaz à effet de serre. De plus la suppression des intermédiaires et des frais de transport permet de réduire les coûts.

REDUCTION GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Selon le type d'évènement il peut être judicieux de demander aux participants de se préinscrire aux repas et de choisir ce qu'ils souhaitent manger afin d'évaluer les quantités de nourriture nécessaires en amont de l'évènement.

Certains fournisseurs peuvent accepter de récupérer les denrées non entamées. Même si cette démarche ne peut pas être mise en place pour tous les produits, elle peut être instaurée pour les boissons ou autres produits non périssables.

Les invendus de la restauration peuvent être donnés à des associations d'aide alimentaire en vue d'être redistribués. Attention, des conditions sanitaires doivent être respectées pour que les produits puissent être donnés : seulement certains types de produits, pas de rupture de la chaîne du froid,... Sur le territoire 2 centres des Restos du cœur peuvent récupérer des invendus afin de les redistribuer : Rozoy-sur-Serre (distribution le mardi en été et le vendredi en hiver) et Montcornet (distribution le mardi). Si vous souhaitez entrer en contact avec les Restos du cœur vous pouvez contacter Lucienne Bekalarek, responsable du centre de Rozoy-sur-Serre (0982348954) ou Joëlle Tellier, responsable du centre de Montcornet (0323213149). Lors du don, les 2 parties doivent remplir une attestation de don. Cette attestation permet notamment de justifier de la réalité d'un don de produits alimentaires ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt. Cela permet également d'assurer la traçabilité et constitue une attestation du transfert de propriété.

Quels sont les conditions de dons aux associations d'aide alimentaire ?

Lors des collectes des associations d'aide alimentaire, de nombreux produits ne peuvent être donnés, pour des raisons de sécurité sanitaire :

- Les pâtisseries réfrigérées à base de crème pâtissière ou de chantilly,
- les coquillages, crustacés et huîtres,
- les produits de poissonneries réfrigérés non préemballés,
- les viandes réfrigérées non préemballées,
- les steak hachés réfrigérés, préemballés ou non,
- les abats réfrigérés préemballés ou non,
- les farces et produits réfrigérés préemballés ou non,
- les produits réfrigérés détériorés, abîmés, présentant un aspect anormal.

Les associations caritatives refuseront systématiquement :

- Les produits qui n'ont pas été conservés dans de bonnes conditions (rupture de la chaîne du froid, stockage à l'humidité, présence de nuisibles, etc.) ;
- Les produits surgelés décongelés.

Dates de conservation :

- Les associations d'aide alimentaire refuseront systématiquement les produits dont la DLC - date limite de consommation - est dépassée.
- Un don de produits à DDM - date de durabilité minimale - dépassée peut être accepté (en fonction de l'aspect du produit, du goût, de l'odeur, ou de la saveur du produit, etc.).

De plus, afin de sensibiliser les participants au gaspillage alimentaire, un gachimètre à pain peut être prêté par la CCPT. Un gachimètre à pain est un contenant transparent dans lequel sera mis tout le pain jeté pendant la durée de la manifestation. Cela permet de sensibiliser les participants aux quantités de pain qu'ils gaspillent. A l'issue de la manifestation le pain peut être donné à un centre équestre ou à un éleveur (attention le pain peut seulement être utilisé pour nourrir des animaux non destinés à la consommation humaine).

CENDRIERS

Pensez à disposer des cendriers visibles sur le site. Ils peuvent être faits avec du matériel de récupération (boîtes de conserves vides par exemple). Des cendriers de poche peuvent également être distribués aux participants.

COLLECTE DES AUTRES DECHETS

Les déchets suivants doivent être amenés à la déchetterie :

- Cartons
- Huiles de friture
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Ampoules

Vous pouvez aller dans une des 2 déchèteries du territoire (Rozoy-sur-Serre et Montcornet). Les jours et horaires d'ouverture sont consultables sur le site internet de la CCPT (<http://www.portes-de-thierache.fr/dechets.html>).

L'identification des différentes sources de déchets en amont de la manifestation peut permettre d'organiser au mieux cette collecte de déchets spécifiques.

STAND DE SENSIBILISATION

La CCPT peut tenir un stand lors de vos événements afin de sensibiliser les visiteurs à la prévention des déchets. Le thème et les animations sont choisis en concertation entre les organisateurs de la manifestation et la CCPT.

CONTACT

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information ou si vous souhaitez un accompagnement (Sandra Pochat par e-mail à spochat@portes-de-thierache.fr ou au 0323980454). Si vous appliquez certaines des mesures exposées dans ce guide, un retour sur votre expérience nous permettrait d'enrichir notre base de données et de valoriser les actions que vous avez conduites.